

Acte d'engagement

1. Objet de l'acte d'engagement

1.1 Objet du marché

Restauration partielle de la courtine nord du Château de Langeais – Fondation J.Siegfried, situé Place Pierre de Brosse, Langeais 37130.

Cet acte d'engagement correspond au lot unique du marché

1.2 Engagement du titulaire ou du groupement titulaire

1.2.1 Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

Après avoir pris connaissance des pièces suivantes constitutives du marché ou de l'accord-cadre,

Le présent Acte d'Engagement ;

Le Règlement de Consultation ;

Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés publics de travaux approuvé par l'arrêté du 8 septembre 2009 (non fourni);

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Les plans ;

La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

Le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.

engage la société sur la base de son offre ;

Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET

à livrer les prestations demandées.

aux prix indiqués ci-dessous :

| Rappel du lot : lot unique | | | | | |
|-----------------------------------|----------------|-------------------------------|------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| | Taux de la TVA | Montant HT arrêté en chiffres | Montant HT arrêté en lettres | Montant TTC arrêté en chiffres | Montant TTC arrêté en lettres |
| Offre de base | | | | | |

Nota :

Le présent marché est conclu à prix global et forfaitaire.

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de remise de l'offre.

1.2.2 Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations :

Pour l'exécution du marché ou de l'accord-cadre, le groupement d'opérateurs économiques est :

Cocher la case correspondante

conjoint OU solidaire

Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.

| Désignation des membres du groupement conjoint | Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint | |
|--|--|-----------------------------|
| | Nature de la prestation | Montant HT de la prestation |
| | | |
| | | |

1.2.3 Compte (s) à créditer :

Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal + un extrait de K-bis

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte :

1.2.4 Avance (article 110 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) :

En application de l'article 109 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 aucune avance ne sera versée.

1.2.5 Durée d'exécution du marché :

La durée d'exécution du marché est de 3 mois à compter de la date de notification de l'ordre de service.

1.3 Signature du marché ou de l'accord-cadre par le titulaire individuel ou, en cas de groupement, par le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement.

1.3.1 Signature du marché ou de l'accord-cadre par le titulaire individuel :

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
| | | |

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

1.3.2 Signature du marché ou de l'accord-cadre en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (article 45 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016) :

Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

cocher la case correspondante

conjoint OU solidaire

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :

cocher la ou les cases correspondantes

pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)

pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ou de l'accord-cadre ;

(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)

ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :

cocher la case correspondante

donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ou de l'accord-cadre ;

donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :

Donner des précisions sur l'étendue du mandat

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|---|---------------------------|-----------|
| | | |
| | | |
| | | |

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

1.4 Identification et signature de l'acheteur.

1.4.1 Désignation de l'acheteur

Institut de France - 23 quai Conti - 75006 PARIS
Fondation Jacques Siegfried

1.4.2 Nom, prénom, qualité du signataire du marché

Xavier Darcos
Chancelier de l'Institut de France

1.4.3 Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 (nantissements ou cessions de créances) :

Xavier Darcos
Chancelier de l'Institut de France
01 44 41 44 41

1.4.4 Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire

L'Agent comptable de l'Institut de France
23 quai Conti – 75006 Paris
01 44 41 44 41

1.4.5 Imputation budgétaire

Fondation Jacques Siegfried - 6PS113MU1 – Travaux d'investissement 218100

1.4.6 Prestations retenues par le pouvoir adjudicateur

- Lot unique** (Maçonnerie / Pierre de taille):
 solution de base

1.4.7 Pour l'État et ses établissements

Signature du représentant de l'acheteur habilité à signer le marché
À Paris , le

Le Chancelier de l'Institut de France

Xavier Darcos